
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 26 septembre 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 20 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve (jusqu'à la question 17), LAVER-SIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Phi-libert, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question 21), IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo (jusqu'à la ques-tion 19), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DE-LECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LE-CLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEY-FROIDT Sylvie, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béa-trice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Mar-tine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (à partir de la question 4), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Ha-kim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLET André, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, GOUILLART Pascale, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, VAILLANT Philippe, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis (jusqu'à la question 25), OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURSEL Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VI-VIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, CORDONNIER Francis donne procuration à GACQUERRE Olivier, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve (jusqu'à la question 17), FLAJOLLET Christophe donne procuration à LAVERSIN Corinne, FOUCAULT Gregory donne procuration à DEBUSNE Emmanuelle, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 21), SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à DOMART Sylvie, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur DEBAECKER Olivier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 septembre 2023

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE POUR LA PERIODE
2024-2026 AVEC LA DRAC HAUTS DE FRANCE ET
LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle

Par arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, la Communauté d'Agglomération s'est vue étendre sa compétence facultative « Actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item « Favoriser la coopération et mettre en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire ».

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane entend développer par la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire, une politique et une programmation culturelle autour de la lecture publique.

La DRAC Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais sont tous deux partenaires de ce projet et proposent la signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL). Le Contrat Territoire Lecture constitue l'outil partenarial privilégié pour la mise en œuvre d'une telle politique.

Avec le CTL, il s'agit d'accompagner les bibliothèques dans l'évolution de leurs offres et services face à l'évolution des pratiques et de créer une identité propre à la lecture publique sur la Communauté d'agglomération. Le réseau doit impulser une dynamique d'interconnaissance et de partenariats. Le CTL doit également améliorer la « professionnalisation » des agents et bénévoles, par le biais de formations, d'échanges et de conseils.

Les partenaires s'entendent ainsi sur la mise en œuvre d'un programme d'actions dont les objectifs sont les suivants :

- Prendre en charge la mise en réseau et l'action coordonnée des bibliothèques du territoire
- Mettre en place la gratuité et une carte unique avec le partage d'un outil informatique et numérique commun. Démarche qui sera engagée progressivement sur la base du volontariat.
- Enrichir l'action culturelle et les actions de médiation numérique.

La signature d'un CTL d'une durée de 3 ans ouvre droit à des subventions de l'Etat et du Département pour le financement du plan d'actions.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion sociale » du 13 septembre 2023, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer le Contrat Territoire Lecture pour la période 2024-2026 avec la DRAC Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais, selon le projet ci-annexé ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer le Contrat Territoire Lecture pour la période 2024-2026 avec la DRAC Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais, selon le projet ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le **29 SEP. 2023**

Et de la publication le **29 SEP. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Convention de partenariat

Entre

L'Etat-Préfecture de Région (DRAC Hauts de France)

Et

Le Département du Pas-de-Calais

Et

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys
Romane

Relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture

Pour la période 2024 – 2026

Convention de Contrat Territoire Lecture 2024-2026

Entre

L'Etat – Préfecture de Région – Direction des Affaires Culturelles de Hauts de France (service déconcentré du ministère de la Culture) représenté par M. Hilaire Multon, directeur régional des Affaires Culturelles,

ci-après-nommé « l'Etat » ;

Et

Le Département du Pas-de-Calais, collectivité territoriale, dont le siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 cedex 9, identifiée au répertoire SIREN sous le n° 226 200 012, représentée par Jean-Claude Leroy, président du Conseil départemental tant en vertu de l'article L.3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'en vertu de la délibération du Conseil Départemental du 13 novembre 2017,

ci-après dénommé « le Conseil Départemental » ;

Et

L'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, dont le siège est au 100 avenue de Londres 62400 Béthune identifiée au répertoire SIREN sous le n° 200 072 460, représentée par Olivier Gacquerre, président de l'Agglomération-Béthune Bruay, Artois Lys Romane en vertu de la délibération 2020/CC040 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2020,

ci-après dénommée « la CABBALR » ;

Préambule :

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est donné pour objectif dans le cadre du plan bibliothèques de favoriser l'accès de tous les publics au livre et à la lecture, de lutter contre les fractures sociales et numériques ainsi que de développer des actions visant à prévenir le développement de l'illettrisme et de l'illectronisme. Cet objectif s'appuie en particulier sur la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique visant à renforcer le développement des bibliothèques territoriales et des réseaux intercommunaux de lecture publique portés par les EPCI. En cohérence avec cette loi ainsi qu'avec les orientations portées par la préfecture de région, la DRAC Hauts de France s'est dotée d'une stratégie visant à favoriser en articulation avec les médiathèques départementales à la création de réseaux de lecture publique dans tous les EPCI de la région et en particulier ceux des territoires définis comme prioritaire par la préfecture de région et l'ANCT et qui n'en sont pas encore dotés, à l'instar du territoire de la CABBALR.

Les Contrats Territoire Lecture (CTL) constituent l'outil partenarial privilégié de la mise en œuvre de cette politique.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a mis en place une politique volontariste visant à développer la pratique de la lecture, à mettre en réseau les équipements et à développer le numérique. Celle-ci s'appuie sur la délibération du 13 novembre 2017 relative à l'adoption du Plan de Développement de la Lecture Publique. Au travers de la Médiathèque Départementale dont les missions ont été réaffirmées par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relatives aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, Le Conseil Départemental s'associe à la DRAC Hauts de France pour favoriser la création de réseaux de lecture publique dans tous les EPCI, comme la CABBALR et contribue aux Contrats Territoire Lecture.

Outre l'accompagnement technique et financier de l'Etat, la Direction Adjointe de la lecture Publique du Pas-de-Calais apporte également un appui technique.

L'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, avec son territoire étendu et varié et ses 100 communes, a approuvé le 6 décembre 2022, son projet de territoire « L'Agglo 100% durable » qui dégage 4 priorités essentielles :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature
- Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

Le développement culturel et l'éducation populaire relèvent de la 3^{ème} priorité : « Garantir le bien-vivre ensemble et la proximité sur l'ensemble du territoire ». La CABBALR entend ainsi développer une programmation culturelle à destination de l'ensemble de son territoire en permettant à chacun d'avoir accès à une offre de qualité en proximité. La création d'un réseau de lecture publique fait partie des objectifs du Projet de Territoire.

La Communauté d'agglomération (alors Artois Comm.) a été l'une des premières à se saisir de la thématique culture. Elle dispose d'un nombre significatif d'équipements culturels dont certains gérés en régie (Labanque, Conservatoire de musique et de danse, Unité d'art Sacré, donation Kijno).

Dans le domaine de la lecture, des actions culturelles ont été mises en place progressivement notamment dans les opérations d'envergure nationale comme **les Nuits de la lecture, le Printemps des poètes et Partir en livre**. Ces projets ponctuels ont permis aux différents acteurs de commencer à travailler ensemble. Des fonds de concours ont aidé les communes à créer et développer les médiathèques et bibliothèques. **Un état des lieux** a été réalisé au travers d'une étude structurelle réalisée par un cabinet spécialisé et financée en partie par la Direction Régionale des Actions Culturelles Hauts de France et le Département du Pas-de-Calais.



Les orientations retenues pour une première phase de déploiement du réseau de lecture publique sont les suivantes :

- Structurer le réseau avec une coordination renforcée
- Développer l'accessibilité de l'offre
- Soutenir et renforcer les actions communes

Par délibération en date du 07 mars 2023, le Conseil communautaire a décidé de doter la Communauté d'agglomération de la compétence « Coopération et mise en réseau des bibliothèques et médiathèques ».

La CABBALR a choisi de s'inscrire dans la proposition du Ministère de la Culture et de la Communication visant à développer un « contrat territoire-lecture » dont le contenu est adapté à son projet de développement culturel comme à la diversité socioculturelle de leur territoire.

Ce contrat territoire-lecture a fait l'objet d'un travail préparatoire entre les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France, de la Direction des Affaires Culturelles du Conseil du Département et du service culturel de la CABBALR.

Fort des ambitions exprimées dans le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais s'engage à favoriser la mise en réseau des bibliothèques de la CABBALR :

- En apportant ingénierie et conseil à la CABBALR et aux communes qui en exprimeront le besoin
 - En donnant accès gratuitement au plan de formation de la Médiathèque départementale aux équipes des bibliothèques, salariés et bénévoles, ainsi qu'aux personnels de la CABBALR engagés dans le développement de la lecture publique et de la mise en réseau des bibliothèques
 - En favorisant la mise en place des pratiques collaboratives entre les bibliothèques impulsées par la CABBALR
 - En soutenant l'animation du réseau des bibliothèques de la CABBALR
- En apportant un soutien financier en investissement aux projets structurants de lecture publique de la CABBALR et des communes sous réserve du respect des critères d'éligibilité du schéma départemental de développement de la lecture publique et des crédits disponibles

Les partenaires s'engagent à mettre en cohérence leurs politiques et moyens, ainsi qu'à créer des outils de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation de ce contrat.

Article 1. Objectifs du Contrat Territoire Lecture :

Le contrat territoire lecture signé entre l'Etat, le Conseil Départemental et la CABBALR bénéficie à toute la population de l'agglomération. Les partenaires entendent mettre en œuvre le programme d'actions dont les objectifs sont les suivants :

- Affirmer la prise de compétence et prendre en charge la coordination des bibliothèques du territoire
- Mettre en place la gratuité et la carte unique et partager un outil informatique et numérique commun
- Enrichir l'action culturelle et renforcer les ressources numériques et partager les actions de médiation numérique à l'échelle du territoire.

Article 2 : Eléments stratégiques :

- Accompagner les bibliothèques dans l'évolution de leurs offres et services face à l'évolution des pratiques de la lecture publique, avec un rôle de conseil et d'ingénierie
- Créer une identité propre à la lecture publique de la CABBALR
- Faciliter la coordination des actions communes, impulser une dynamique d'interconnaissance et de partenariats, professionnaliser les équipes
- Rendre accessible l'ensemble de l'offre présente du territoire de la CABBALR à tous les usagers – encourager et faciliter la fréquentation de plusieurs bibliothèques – favoriser la fluidité des usages des outils de gestion grâce à la coordination du réseau
- Valoriser le réseau et les contenus proposés, fédérer le réseau autour d'événements communs et déclinés sur plusieurs bibliothèques, favoriser la rencontre avec les auteurs, les illustrateurs – Accompagner les habitants dans leurs besoins face au numérique, lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme



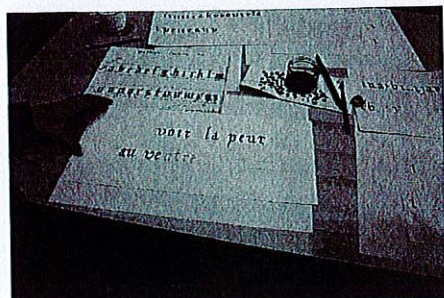
Article 3 : Actions :

Vers un enjeu d'attractivité auprès des populations :

- **Rendre les bibliothèques plus accessibles**
 - o Accompagner la gratuité notamment pour les bibliothèques amenées à rayonner au-delà du périmètre communal
 - Dispositif fonds de concours pour les acquisitions (si gratuité) et des investissements (Construction, Aménagement, Mobilier, Informatique-en conformité avec les critères de la DRAC et du Département du Pas-de-Calais) en direction du territoire Nord Ouest de l'agglomération à savoir les communes les plus rurales et les moins dotées en matière de livre et lecture
 - o Rendre l'offre existante plus lisible (identité graphique pour le réseau, campagne de communication, outils de communication)
 - o Favoriser les partenariats
 - Travail sur la base du volontariat avec les structures les plus intéressées afin de progressivement toucher le plus grand nombre.

- Travail entre bibliothèques partenaires autour de projets communs (Nuits de la lecture, printemps des poètes, Partir en livre – dispositif cité éducative pour Béthune et Bruay la Buisnière)
 - Réunion de travail pour développer des pratiques, création d'un annuaire intercommunal sur les artistes, les outils, les projets, les relations professionnelles puis élaboration d'une charte réseau et d'un conventionnement avec les communes volontaires
- **Soutenir la montée en qualité de l'offre existante**
- Soutenir la professionnalisation (agents et bénévoles) : formations, conseils en ingénierie (en articulation avec la Médiathèque Départementale), fonds de concours.
 - Soutenir le développement des services : outils partagés, actions culturelles, travail en lien avec l'existant
 - Prêt d'expositions en complémentarité avec les expositions du département
 - Mise en place d'actions sur la thématique petite enfance (tapis de lecture, actions conte, spectacles pour les tout-petits, développement des collections pour les tout-petits, travail sur le thème de la parentalité et le lien intergénérationnel ...)
 - Projets à développer en lien avec le CLEA (et le dispositif qui lui succédera) dans les bibliothèques du territoire pour « aller vers » et proposer des actions hors les murs pour les communes où il n'y a pas de bibliothèques
 - Projets à développer avec les crèches, les halte garderies et les *maisons des 1000 premiers jours* qui se créent sur le territoire
 - Déploiement d'un travail en direction des personnes en situation de handicap s'inscrivant dans la charte handicap de l'Agglomération
 - Partenariat à développer avec l'EPCC *Cité des électriciens* et sa thématique autour du livre –
 - Accompagner les bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme
 - Développement de projets culturels dans le cadre des QPV dans les communes d'Auchel, Burbure, Cauchy à la Tour, Barlin Hersin Coupigny, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buisnière, Calonne Ricouart, Haisnes, Houdain Haillicourt, Marles les Mines, Noeux les Mines, Divion, Lillers et Auchy les Mines.
 - Travail avec l'association Mots et Merveilles qui sera présente sur le territoire de l'Agglomération

- Travail en coopération avec les bébés lecteurs mis en place sur le territoire (Auchel – Lillers) dans le cadre des QPV



Lors des Nuits de la lecture sur le thème de la Peur

Vers un enjeu de structuration et de coopération :

- **Structurer l'offre de lecture publique :**

- Développer les outils communs :
Mise en place d'un outil informatique commun : portail, catalogue commun, SIGB et RFID
- Favoriser une logique de territoire et de proximité dans le déploiement de l'offre et sa structuration
 - Mise en place de la carte unique, accès aux ressources numériques, valorisation de l'offre culturelle en faveur des médiathèques du territoire
 - Mise en place de la communication autour de la gratuité et de la carte unique
- Coordonner les projets de création et rénovation de bibliothèques et les accompagner
 - Conseil, aide à la rédaction du Programme Scientifique et Culturel Educatif et Social (PCSES), travail de concertation avec les équipes communales et les partenaires institutionnels, fonds de concours (investissement – construction, réaménagement, informatique)

- **Accompagner la coopération :**

Encourager et soutenir les relations interbibliothèques voire les projets interbibliothèques

- Instaurer un appel à projets annuel pour monter un projet culturel et artistique à plusieurs bibliothèques
- Intensifier la coopération en matière d'actions culturelles
- Mise en œuvre d'actions de médiation numérique afin de lutter contre l'illectronisme – travail en lien avec les conseillers numériques de l'agglomération et en lien avec les conseillers numériques des communes (cf Houdain, Gonnehem Cauchy à la Tour ...)

- Développement des outils numériques en lien avec la Médiathèque Départementale afin d'éviter les doublons (ex : le circuit ; fab lab itinérant à destination des médiathèques : dispositif mis en place par le département du Pas-de-Calais.

Article 4 : gouvernance et coordination :

Le comité de pilotage propose, développe et conforte les orientations du dispositif. Il définit les grandes orientations du contrat territoire lecture, les partenariats, les moyens humains financiers et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation. Il se réunit une fois par an.

Le comité de pilotage se compose du président de l'agglomération, du Vice-Président en charge de la culture, des Vice-Présidents des 4 territoires de l'Agglomération, des maires des communes de Béthune, Lillers, Beuvry et Lapugnoy, communes dans lesquelles se trouve une médiathèque structurante ainsi que des partenaires institutionnels le Directeur régional des Affaires Culturelles ou son représentant (conseiller livre et lecture) et le Président du département du Pas-de-Calais ou son représentant(Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.)

Un chef de projet recruté par l'Agglomération, assure la coordination générale du contrat territoire lecture et prépare les réunions du COPIL. En tant que tel, le chef de projet s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues, à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets et s'assure du bon accompagnement des intervenants culturels. Le chef de projet travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'entrer dans le cadre du contrat territoire lecture.

Le chef de projet désigné est le coordinateur du réseau lecture publique nommé au sein de la direction des affaires culturelles de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Article 5 : Durée :

Le présent contrat lie les partenaires pour une durée de 3 ans et débute à compter de la date de signature figurant ci-dessous.

Article 6 : Dispositions financières :

Chaque institution financière décide, indépendamment de l'autre et selon les modalités qui lui sont propres, de la dotation annuelle allouée aux projets, sur la base des propositions faites par le comité de pilotage.

Dans le cadre du présent contrat, la CABBALR s'engage financièrement à parité.

L'aide de l'état sera versée, sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires selon l'échéancier suivant :

- 30000 euros à la signature du contrat pour la première année
- Sous réserve des modalités d'évaluation prévues, 30000 euros en 2025 et 30000 euros en 2026

Chaque année, cette subvention sera payée, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement, après signature du présent contrat et au vu du dépôt annuel d'un dossier de demande correspondante et de l'évaluation des actions de l'année précédente.

Une annexe financière et technique qui a vocation d'arrêté sera conclue chaque année pour la mise en œuvre de ce contrat.

Article 7 : Evaluation :

L'évaluation portera sur la conformité des résultats aux objectifs décrits dans l'article 1 ci-dessus et dans l'impact des actions du présent contrat au regard de l'intérêt général.

Les parties conviennent d'évaluer la mise en place des programmes d'actions annuels trois mois avant la fin des 3 premiers exercices, sur le fondement des bilans transmis chaque année par la CABBALR. Elles s'engagent mutuellement à assurer trois mois au moins avant le terme de la convention, la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires.

Article 8 : Communication :

La CABBALR s'engage à mentionner le concours de l'Etat et du Département du Pas-de-Calais lors de la communication autour des actions menées dans le cadre du contrat territoire lecture.

Article 9 : Modifications :

Le présent contrat ne peut être modifié que par avenant signé par les parties. Les avenants ultérieurs feront partie du contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

Article 10 : Règlement des litiges :

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Article 11 : Résiliation :

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelle et restée infructueuse. La résiliation entrainerait le reversement partiel ou total des sommes perçues.

Fait en 3 exemplaires originaux, le
A

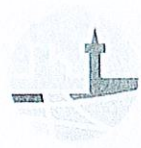
Pour l'Etat - Le Préfet de Région
Par délégation,

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles

M. Hilaire MULTON

Pour la CABBALR,
Le président
Olivier GACQUERRE

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le président
Jean-Claude LEROY



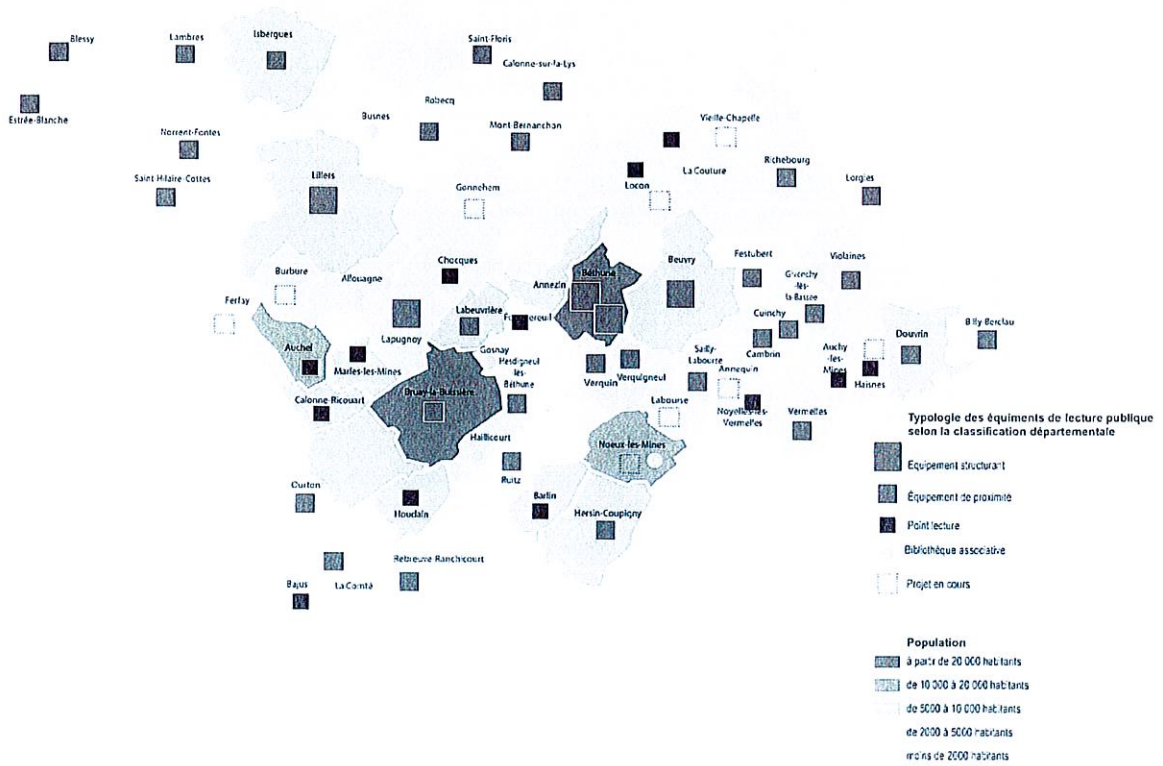
Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

ANNEXE 1 :

Cartographie des bibliothèques sur la CABBALR



ANNEXE 2 : CALENDRIER

SYNTHESE CALENDRAIRE ET BUDGETAIRE

Dépenses d'investissement Dépenses de fonctionnement	2023	2024	2025	2026	Subventions et soutiens potentiels	
					DRAC	Département
A. STRUCTURER LE RESEAU AVEC UNE COORDINATION RENFORCEE						
A.1 • AFFIRMER LA PRISE DE COMPETENCE						
Mise à jour de la compétence culture						
Conventionnement avec les communes volontaires						
Structuration du réseau en secteurs ou bassins de vie						
Création du réseau, communication		5 000 € pour la définition d'une identité graphique				
Maintien et précision du fonds d'concours						
A.2 • PRENDRE EN CHARGE LA COORDINATION DES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE						
Recrutement d'un.e coordinateur.ice réseau	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Financement CTL : 15 000€ par an pendant 3 ans	
Mise en place et animation de moments d'échanges, d'interconnaissance et de savoir-faire						
Consolidation de la formation des équipes			3 000€ - 5 000€	3 000€ - 5 000€		En collaboration avec la Médiathèque Départementale

ETUDE PORTANT SUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE- PHASE 3- CABBALIR- 2022

41

SYNTHESE CALENDRAIRE ET BUDGETAIRE

Dépenses d'investissement Dépenses de fonctionnement	2023	2024	2025	2026	Subventions et soutiens potentiels	
					DRAC	Département
B. DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE						
B.1 • METTRE EN PLACE LA GRATUITE ET LA CARTE UNIQUE						
Mise en place de la gratuité	Selon le choix de compensation (manque à gagner total, manque à gagner d'après recettes nettes ou renfort des budgets d'acquisition)	Selon le choix de compensation (manque à gagner total, manque à gagner d'après recettes nettes ou renfort des budgets d'acquisition) Communication : 5 000€				
Mise en place de la carte unique		Etude SIGB/portail (cf B.2)				
B.2 • PARTAGER UN OUTIL INFORMATIQUE ET NUMERIQUE COMMUN						
Mise en place d'outils informatiques : portail, catalogue, SIGB, RFID		Etude SIGB/portail : 40 000€ - 45 000€	SIGB/portail : 200 000€ 250 000€ (à préciser suite à l'étude et si choix d'avoir le SIGB en propre) sur deux ans		50% dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation	
Recrutement d'un poste de coordination informatique			40 000€ cc	40 000€ cc		30%
Mise en circulation des documents			Si externalisation : entre 20 000€ et 35 000€ selon le périmètre, le volume et le prestataire Si prise en charge en interne : poste 36 000€ par an cc + assurance véhicule + carburant	Si externalisation : entre 20 000€ et 35 000€ selon le périmètre, le volume et le prestataire Si prise en charge en interne : poste 36 000€ par an cc + assurance véhicule + carburant	50% sur le véhicule dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation	

ETUDE PORTANT SUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE- PHASE 3- CABBALIR- 2022

42

SYNTHESE CALENDRAIRE ET BUDGETAIRE

Dépenses d'investissement
Dépenses de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026
C. SOUTENIR ET RENFORCER LES ACTIONS COMMUNES				
C.1 • DEVELOPPER L'ACTION CULTURELLE				
Mise en place d'outils et de supports communs pour la communication				
Mise en place de l'appel à projets		20 000 €	20 000 €	20 000 €
Renforcement de la coopération en matière d'actions culturelles				
Développement de l'offre mobile			Investissement en un outil mobile de type remorque (par exemple, un outil type bibiambule autour de 23 000€)	
C.2 • PARTAGER LES RESSOURCES ET LES ACTIONS DE MEDIATION NUMERIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE				
Réflexion partagée avec le service dédié au numérique sur le territoire				
Développement de la médiation numérique avec un programme d'ateliers numériques		Appel d'offre pour recruter le prestataire idem terme appel à projet	Budget en fonction du prestataire, offre à construire	
Développement d'outils numériques		Investissement : 4 000€	Investissement : 4 000€	Renouvellement : 1 500€
Formation des agents dédiée au volet numérique				

Subventions et soutiens potentiels	
DRAC	Département

Financement CTL : soutien de 15 000€ par an sur 3 ans, soutien renouvelable

Appel à projet sur FEMII

SYNTHESE CALENDRAIRE ET BUDGETAIRE

Dépenses d'investissement
Dépenses de fonctionnement

Subventions et soutiens potentiels	
DRAC	Département

	2023	2024	2025	2026
C. SOUTENIR ET RENFORCER LES ACTIONS COMMUNES				
C.1 • DEVELOPPER L'ACTION CULTURELLE				
<i>Mise en place d'outils et de supports communs pour la communication</i>				
<i>Mise en place de l'appel à projets</i>		20 000 €	20 000 €	20 000 €
<i>Renforcement de la coopération en matière d'actions culturelles</i>				
<i>Développement de l'offre mobile</i>			Investissement en un outil mobile de type remorque (par exemple, un outil type bibikambole autour de 23 000€)	
C.2 • PARTAGER LES RESSOURCES ET LES ACTIONS DE MEDIATION NUMERIQUE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE				
<i>Reflexion partagée avec le service dédié au numérique sur le territoire</i>				
<i>Développement de la médiation numérique avec un programme d'ateliers numériques</i>		Appel d'offre pour recruter le prestataire et le terme appel à projet	Budget en fonction du prestataire, offre à construire	
<i>Développement d'outils numériques</i>		Investissement : 4 000€	Investissement : 4 000€	Renouvellement : 1 500€
<i>Formation des agents dédiée au volet numérique</i>				

Financement CTL : soutien de 15 000€ par an sur 3 ans, soutien renouvelable

Appel à projet sur IEM

